

CONSTATS

Par leurs actions touchant à la nature et à l'environnement, les associations remplissent un rôle d'utilité sociale important, en complémentarité avec les acteurs de la société, tels que les collectivités, les entreprises, les services de l'État, tout en favorisant le vivre-ensemble.

Les professionnels et bénévoles associatifs, assument un rôle de veille, d'alerte, de sensibilisation, de formation collective et favorisent les évolutions culturelles indispensables pour que les politiques environnementales et de développement soutenable puissent être discutées et définies avec nos concitoyens.

Elles contribuent, notamment en suscitant et en accompagnant le débat public autour de questions complexes, à l'émergence et à la construction d'opinions et de comportements citoyens.

Structurées en réseaux, elles représentent un engagement de la société civile au service de l'intérêt général.

Cependant, aujourd'hui, de nombreuses associations sont obligées de remettre en cause cet engagement pour l'intérêt général auprès de leurs bénévoles, partenaires et usagers pour des raisons de restrictions budgétaires.

Les principes de mise en concurrence induits par les logiques d'appel d'offres menées sans discernement au détriment des logiques de partenariat par certaines collectivités, sont nuisibles au fait associatif et à l'intérêt général. Ce secteur non marchand affronte de plus en plus la concurrence du secteur privé marchand aux finalités financières.

Dans le cadre de la mise en place d'un dialogue social, environnemental et territorial souhaité par tous, le Conseil Régional doit soutenir le rôle social, économique, écologique et citoyen des associations en relation avec l'environnement et le développement durable, afin de répondre aux enjeux suivants :

- ☛ le **renforcement et le développement des têtes de réseaux** régionales indispensables dans le cadre d'une nouvelle région porteuse d'ambition forte en matière d'environnement et de développement durable
- ☛ le **soutien cohérent à la formation des bénévoles associatifs** pour conforter les compétences naturalistes en région et favoriser la bonne gestion des projets associatifs
- ☛ le **développement des outils d'analyse et de gestion prévisionnelle** des activités, emplois et besoins des réseaux associatifs
- ☛ le **soutien à la formation des professionnels**, gestionnaires et acteurs des projets en complémentarité des bénévoles associatifs
- ☛ le **maintien de l'activité et des emplois dans le secteur.**

PROPOSITIONS
CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*. Les réseaux associatifs sont les interlocuteurs privilégiés pour accompagner les orientations de la Région en matière notamment d'équilibre et d'égalité des territoires et de désenclavement des territoires ruraux.

Pour cela, ils nécessitent le soutien de la collectivité régionale, tant en appui du fait associatif et son maillage territorial, que dans leur mission d'intérêt général et de formation :

- ☛ **Soutenir d'une façon générale les associations et particulièrement les têtes de réseaux associatifs :**
 - Donner les moyens de poursuivre et développer leurs activités d'intérêt général dans le contexte de la réforme, entraînera des frais supplémentaires de gestion, en particulier pour les déplacements et les communications
 - S'appuyer sur l'existence d'une pratique ancienne, remarquable et efficace de **fonctionnement en réseau**
 - Privilégier les structures aux compétences avérées, sans leur substituer de nouvelles « super-structures ».
- ☛ **Favoriser le maillage territorial par des associations de proximité.**
- ☛ **Maintenir les dispositifs de formation des bénévoles associatifs (FBA) :**
 - **Favoriser la professionnalisation du tissu associatif** et le développement de la connaissance des problématiques environnementales

- **Donner accès à ce dispositif à toutes les personnes travaillant dans les associations**, environnementales ou non, et plus largement du secteur de l'économie sociale et solidaire (gestion administrative, financière, RH*...)
- **Utiliser les fonds de développement de la vie associative (FDVA)** pour le développement de la FBA.
- ☛ **Renforcer les dispositifs de formation des professionnels et des formateurs :**
 - **Favoriser les temps de mutualisation** et les espaces d'échanges de pratiques pour une montée en compétences
 - **Se doter d'outils pour évaluer** les besoins de formation des professionnels
 - **Répondre conjointement entre collectivités et réseau** à l'animation des dispositifs pédagogiques et à l'expertise thématique ou sectorielle.

REALISATIONS

- ☛ **Base de données et d'information sur l'environnement** existant depuis 10 ans : ORE*, RPDE* et RPAPN*
- ☛ **Formation des bénévoles associatifs** : programme trimestriel, destiné aux seuls responsables associatifs
- ☛ **Agenda des Sorties naturalistes** : support de communication mutualisé par les APNE* membres du RPAPN
- ☛ **Programme de formation Ifrée*** : ouvert et diversifié, il s'adresse aux professionnels et acteurs de l'EEDD*
- ☛ **Ateliers du GRAINE* Poitou-Charentes** : journée de mutualisation ouverte à tous, professionnels ou non de l'EEDD, et, sur le même principe, les « **journées thématiques** » du **GRAINE Aquitaine**
- ☛ Programme des formations à l'EEDD, animé par le GRAINE Aquitaine pour les acteurs aquitains
- ☛ Animation, formation, suivi de projets de plantation et sauvegarde de **l'arbre et la haie** réalisées par Prom'Haies
- ☛ **Accompagnement des territoires** vers le développement durable, par la **sensibilisation et l'éducation formation de tous les publics à l'environnement par les réseaux des CPIE***
- ☛ **Rencontres Régionales de l'EEDD** par le GRAINE Aquitaine, organisées pour « faire réseau » une fois par an.

Zoom sur ... le programme de la formation des bénévoles associatifs (FBA)

Le dispositif de la FBA est soutenu par la Région Poitou-Charentes. Par un appel à projet, des thématiques destinées exclusivement aux bénévoles et responsables associatifs sont proposées en réponse à leurs besoins de formation. Avec plus de 1300 participants par an, l'objectif est la **montée en compétences** par une proposition trimestrielle de formation animée par des professionnels associatifs ou non du secteur concerné.

- ☛ Réseaux régionaux :

ORE : <http://www.observatoire-environnement.org/>

RPAPN : <http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/>

- ☛ La CEDD* est membre du Mouvement Associatif Poitou-Charentes / Liste des membres dans les régions : <http://lemouvementassociatif.org/le-mouvement-associatif/nos-membres>

- ☛ Exemples de partenariat et engagement publics :

FBA : <http://www.poitou-charentes.fr/vivre-ensemble/lien-social-et-vie-associative/soutenir-benevolat.html>

Charte d'engagements réciproques, signée avec l'Etat et les collectivités territoriales (2014) :

http://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2014/02/charte_dengagements_reciproques.pdf

POUR ALLER PLUS LOIN